

BLACKWOODSTOCK

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au site du festival se fait obligatoirement via contrôle des tickets et un contrôle de sécurité qui obligera les festivaliers, les artistes, les exposants et les bénévoles à se prêter à un contrôle visuel et à une palpation de tous les biens qu'ils souhaiteront faire entrer sur l'espace festival (zone campings incluse).

Toute personne présente dans l'enceinte du festival doit conserver en permanence son billet, titre d'accès ou accréditation, et être capable de le présenter à tout moment sur demande du personnel du festival et ce, jusqu'à la fin de l'événement.

IMAGE

Le public est informé que, pendant les événements, il est susceptible d'être photographié et filmé (notamment en raison de retransmissions télévisées, de réalisation de DVD par l'organisateur de l'événement, programmes d'activation des partenaires du festival...).

> Chaque festivalier reconnaît expressément que son image pourra être exploitée dans le cadre de la production de programmes audiovisuels, reports réalisés aux fins de promotion de l'événement, par tous moyens et sous tous formats et ce sans restriction de temps ni de lieu.

MINEUR

> Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure et munis d'une autorisation parentale.

SORTIE

La sortie du festival n'est pas définitive. Un bracelet sera remis à l'entrée du festival dès le premier soir de validité du Pass et permettra d'accéder au site les jours suivants.

> Attention : votre bracelet est incessible et **ne pourra en aucun cas être remplacé en cas de perte !**

> En cas de litige l'original de votre billet et votre pièce d'identité vous seront demandés.

De la pose de votre bracelet par nos équipes à la fin de sa validité ne retirez pas votre bracelet. Un bracelet non fixé autour de votre poignet, coupé, noué artisanalement, ne sera pas valable et sera automatiquement traité comme un litige.

2. EXCÈS

DÉBIT DE BOISSONS

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : ART. L. 3342-1, L. 3342-3 - ART. R. 3353-2 - ART. R. 3353-1.

Il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit de l'alcool à des mineurs de moins de 18 ans.

> La personne qui délivre la boisson peut exiger du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité.

Il est interdit pour les débitants de boisson, de donner à boire à une personne manifestement ivre.

> La personne qui délivre la boisson se réserve le droit de ne pas servir un client.

Toute personne identifiée comme étant en état d'ébriété peut se voir refuser l'accès au festival. Toute personne identifiée comme étant en état d'ébriété peut se voir expulsée du site du festival.

> Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la présente clause.

STUPÉFIANTS

Il est interdit de faire usage de stupéfiant dans l'enceinte du festival.

Il est interdit de faire commerce de stupéfiant dans l'enceinte du festival.

Toute personne identifiée comme étant sous l'emprise de stupéfiant peut se voir refuser l'accès au festival.

Toute personne identifiée comme étant sous l'emprise de stupéfiant peut se voir expulsée du site du festival.

Toute personne identifiée comme étant détentrice de stupéfiant peut se voir refuser l'accès au festival.

Toute personne identifiée comme étant détentrice de stupéfiant peut se voir expulsée du site du festival. >

Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la présente clause.

3. SÉCURITÉ ET INTERDICTIONS

DÉBIT DE BOISSONS

Toute personne doit se conformer strictement aux instructions du personnel de sécurité du festival.

> Le personnel de sécurité a pour mission d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incident, d'accident, de violences, d'évacuation ainsi que l'application du présent règlement.

Le spectateur s'engage à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans les enceintes.

Le spectateur peut être amené à subir une palpation de sécurité.

> L'accès pourra être refusé à toute personne ne se soumettant pas à ces mesures.

INTERDICTIONS GÉNÉRALES

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire des animaux, des bouteilles, des boîtes métalliques et objets tranchants et/ou contondants, des boissons alcoolisées et d'une manière générale tout autre objet pouvant servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, substances explosives, inflammables ou volatiles, des signes et banderoles de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire.

> Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

> Le service de sécurité est susceptible de les confisquer à l'entrée.

Aucun moyen de transport n'est admis dans l'enceinte du festival à l'exception des fauteuils roulants des personnes à mobilité réduite. Les vélos musculaires ou électriques et les trottinettes électriques sont interdits dans l'espace festival.

OBJETS INTERDITS

Il est strictement interdit d'introduire tout objet présentant un danger pour autrui ou pour soi-même.

Ces objets seront automatiquement consignés par le personnel de sécurité puis mis en consigne en échange d'une contremarque.

- > Le spectateur devra récupérer ses objets à la sortie.
- > En cas de perte de ces objets ou détérioration, l'organisation du festival ne pourra être tenue pour responsable.

TRACTS & SONDAGES

Les sondages d'opinion ne sont pas autorisés dans l'enceinte du festival sans autorisation de l'organisation du festival.

Les promotions, distribution de tracts ou prospectus dans l'enceinte ou à ses abords doivent faire l'objet d'une autorisation de l'organisation du festival.

4. BILLETS

L'acquisition de votre billet de spectacle implique une adhésion au règlement du revendeur et de l'organisation.

> Le spectateur qui ne se conforme pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'entrée du site ou s'en voir expulsé sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Il en est de même en cas de non-respect des dispositions spécifiques prises par l'organisateur.

Le détenteur du billet assiste sous sa propre responsabilité au spectacle. L'achat de billets en dehors des points de ventes agréés expose à des risques de contrefaçon et au refus d'accès.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, sauf en cas d'annulation ou report de date d'une manifestation. Les billets donnent lieu à une émission unique.

> En cas de vol, dont la preuve est rapportée par un dépôt de plainte auprès des services de Police et aux conditions expresses et cumulatives que les billets aient été achetés directement auprès des points de ventes officiels et que la réservation puisse, techniquement, être retrouvée (identité du client, preuve de paiement, etc....), la billetterie pourra établir un justificatif permettant au client porteur du duplicata d'accéder au spectacle.

VOS BILLETS

E-billet : un e-billet doit être imprimé en format A4 ou téléchargé sur votre téléphone au format PDF depuis la plateforme billetterie d'achat.

GRATUITÉ

Les 3 jours du festival (vendredi, samedi & dimanche) sont gratuits pour les moins de 12 ans sur présentation d'un justificatif.

L'enfant et son tuteur devront se présenter à l'entrée du Festival.

5. RESPECT

DES LIEUX

Les lieux et espaces du festival doivent être utilisés conformément à leur destination. Tous vols et dégradations feront l'objet de poursuites.

Pour préserver la qualité des infrastructures du festival, il est interdit d'apposer des inscriptions ou affiches sur tout endroit meuble ou immeuble et de jeter des débris au sol.

Il est demandé aux festivaliers de respecter les lieux et de ne pas uriner ailleurs que dans les toilettes mises à leur disposition gratuitement.

Toute utilisation du réseau électrique installé pour l'occasion est prohibée pour toute autre personne que le personnel dûment habilité.

DU VOISINAGE

Quand ils se rendent sur le lieu du festival ou en sortent, les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants (uriner sur la voie publique, faire du bruit, causer des détériorations ou dégradations, etc.).

DE L'ENVIRONNEMENT

Nous vous demandons de ne pas jeter vos mégots ou tout autre déchet sur le sol.

Nous vous demandons de respecter tout le système d'éco-responsabilité et de gestion des déchets, mis en place par le festival et signalisé sur le site.

NEUTRALITÉ

Il est interdit de se livrer à des actes prosélytes, religieux ou politique, de procéder à des quêtes, souscription, collecte de signatures.

Le commerce, la publicité sont également interdits dans l'enceinte du festival sans l'autorisation de l'organisation du festival.

6. RESPONSABILITÉ

L'organisation du festival ne peut être tenue pour responsable :

- > En cas d'annulation ou de report d'un spectacle
- > Du changement du contenu du spectacle
- > De toute modification du programme ou d'horaire
- > De tout fait échappant à son contrôle

Le spectateur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence et devra en répondre, civilement ou pénalement.

Les spectateurs sont responsables de leurs effets personnels non consignés.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable de toute détérioration, de toute perte ou de tout vol touchant de tels effets.

- règlement intérieur non exhaustif & sous réserve des normes sanitaires en vigueur au moment du Festival -